

ÉCOLE DE LA CONFIANCE  
RÉFORME DES LYCÉES

# ÉDUCATION EN DANGER DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

NON AUX RÉFORMES BLANQUER

## REGROUPEMENT ÉCOLES-COLLÈGE

- Création des EPSF: Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux
- Ce nouveau type d'établissement regroupera un collège et plusieurs écoles.
- Les postes de directeurs seront remplacés par de nouveaux principaux adjoints de collège, qui pourront avoir en charge jusqu'à 4 ou 5 écoles.
- Les écoles rurales sont menacées par ce projet.

- Communes dans l'obligation de financer les écoles maternelles privées.
- Mécaniquement le budget pour les écoles publiques sera en baisse.
- Création de EPLEI: **établissements élitistes** bilingues de la maternelle au lycée à destination des plus aisés.

## FINANCEMENT ÉCOLES PRIVÉES

## ACCUEIL DÉGRADÉ DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'évaluation des besoins d'accompagnement de l'élève sera décidée par les acteurs de l'EN en fonction d'un quota horaire attribué à l'établissement (et non selon les **besoins réels des élèves**). Un AVS-AESH prendra en charge plusieurs élèves.
- Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) sera élaboré par des équipes non formées au diagnostic, sans légitimité pour apprécier les compétences cognitives.
- Les équipes ne sont pas qualifiées pour accéder aux informations d'ordre médical.
- L'aide humaine octroyée par les MDPH ne sera donc plus un droit opposable s'il n'est pas mis en application.
- AVS-ASH: un statut toujours aussi **précaire et sous-payé**.

- Remise en cause de la **liberté d'expression des personnels** par le biais de l'article 1
- Fonctionnement par **ordonnance** pour les modifications des rectorats, composition des CDEN et CAEN (instances délibératives comprenant des représentants parents et personnels).
- Les CA des collèges et lycées sont dépossédés d'une partie de leurs prérogatives.
- Votes négatifs du CSE (instance représentative) non pris en compte et **démissions** de 3 membres du CSP.
- Consultation des enseignant.es non prise en compte.
- CNESCO remplacé par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE), **directement rattaché au ministère** qui nommera dix de ses membres sur quatorze.
- Drapeaux et marseillaise imposés dans les classes.

## AUTORITARISME

ET

MARCHE

FORCÉE

## ENSEIGNANT.E.S MOINS BIEN FORMÉ.E.S

- Les étudiant.es surveillants (AED) en 2ème année seront amenés à faire cours. (enseignement avec de très bas salaires)
- Augmentation du nombre de professeur des écoles, collèges et lycée sous statut de contractuels, c'est à dire sans le concours, sans formation spécifique.

- Le budget de 2019 suit l'inflation, alors qu'il y a plus d'élèves, qu'il faut financer le Service National Universel. Il manque donc près de **2 milliards**.
- En collège et lycées, **2600 postes supprimés pour 40 000 élèves de plus**.
- Diminution des postes au concours d'enseignant.es, de PsyEN.
- 300 postes de personnel administratif supprimés.
- Si l'on consacrait le même niveau (% PIB) à l'éducation qu'en 1996, notre système d'enseignement disposerait de **23 milliards d'euros de plus**.

## Diminution DES MOYENS

## LYCÉE GÉNÉRAL ÉLITISTE

- La **spécialité math** sera d'un niveau plus élevé que la 1<sup>ère</sup> scientifique actuelle.
- Les programmes d'histoire et de français seront **archaïques**, SES idéologiques.
- La formation sera encore **plus spécialisée**, les élèves auront en terminale 12h d'enseignement sur 2 spécialités seulement.

- Tous les lycées n'offrent pas les spécialités présentées dans le projet (**inégalités**).
- Un lycéen pourra se voir refuser son choix de spécialité s'il n'y a plus de place ou trop peu de demande de cette spécialité = **numerus clausus**.
- Appauvrissement des enseignements proposés par la disparition à venir de certaines disciplines.
- Les choix que doivent faire les élèves sont conditionnés par des vœux qu'ils ne formuleront que deux ans plus tard sur Parcoursup : spécialisation et orientation des élèves de plus en plus tôt.

## CHOIX IMPOSÉ DES SPÉCIALITÉS

## AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

- La disparition des filières permet de caser les élèves par paquets de 35.
- Les moyens donnés au lycée entraîneront une diminution des **cours en groupes** réduits.
- A la rentrée 2020 ce sont à nouveau **40 000** élèves de plus et **7000** postes d'enseignants en moins (estimation basse).

- **Diminution des heures** et des programmes des enseignements généraux.
- Déprofessionnalisation de la 2<sup>de</sup> et **pertes de savoirs professionnels**.
- Dispositifs pédagogiques imposés qui dégradent les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.
- Avec la diminution des savoirs enseignés et parcourus, de fait les **poursuites d'études dans le supérieur sont compromises**.

## LYCÉE PROFESSIONNEL DÉVALORISÉ

## ÉLÈVES NON ACCOMPAGNÉS DANS LEUR ORIENTATION

- L'accompagnement personnalisé disparaît faute de moyens.
- Le nombre de CIO (centre d'information et d'orientation) diminue fortement.
- Le nombre de PSy EN (ancien conseiller.e d'orientation) diminue fortement.
- Florissement d'entreprises privées qui proposent aux lycéens et aux familles des bilans de compétences payants : l'orientation doit rester un service public, gratuit et accessible à tous.

- 40 % des épreuves du bac seront locales = **Bac Neuilly/Bac Clichy**.
- Les élèves passeront **21 épreuves** dès le mois de janvier dès la 1<sup>ère</sup> = bachotage et stress permanents.
- 10% de la note proviendra d'un «grand oral», sans horaire pour le préparer.

## BAC LOCAL INÉGAL

## SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ

- Le bac n'est plus un diplôme garantissant le droit aux études supérieures.
- Chaque université, école a ses critères de sélection, la plupart du temps non transparents.
- En 2018, ce sont **180 000** élèves qui ont abandonné le dispositif parcoursup pour se tourner vers des formations privées payantes.
- Le vrai problème est le **manque de place** à l'université, pour rappel 82% des bachelier.e.s décrochent un diplôme (parmi les meilleurs taux européens).

## AGIR

### Pétition

<https://urlz.fr/9HqN>

Organiser des réunions d'information dans les écoles, collèges, lycées: les parents d'élèves peuvent demander une salle dans leur établissement pour ces réunions, les enseignants, les syndicats, les membres du collectif sont disponibles pour les animer.  
**contact: [snes.35@wanadoo.fr](mailto:snes.35@wanadoo.fr)**

### Télécharger ce tract

<https://rennes.snes.edu/tract-de-la-maternelle-a-l-universite.html>